

SEANCE DU 11-04-2014

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le onze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le trente et un mars deux mil quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BECCU Bernard, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : BERTHALAY Jean-Luc, BLANC Stéphane, BOGEY Catherine, CAUSSE Cyrille, COMMUNAL Nicolas, DELHOMMEAU Éric, DUSSOLLIER François, LEJEAU Bruno, LEVEQUE Véronique, NICOUUD Michel, NIVEAUX Evelyne, PETIT-ROULET Laurianne, PRICAZ Raymond, SION Christian et VADEZ Anne-Sophie.

1. DESIGNATION DES DELEGUES :

- POUR SIEGER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DES BAUGES

M. le Maire rappelle que trois délégués de la Communes de Bellecombe en Bauges devront siéger à la Communautés de Communes du Cœurs des Bauges. Il rappelle également que la désignation de ces délégués est automatique, ce sont les trois premières personnes du tableau du Conseil Municipal, à savoir, le Maire, le 1^{er} adjoint et le deuxième adjoints. En cas de défaillance de ces délégués au cours du mandat, les délégués seront nommés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

- POUR SIEGER AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL DU MASSIF DES BAUGES

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du décembre 1995 portant création : au syndicat mixte du parc naturel du massif des Bauges.

Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du syndicat mixte du parc naturel du massif des Bauges

M. le Maire propose de représenter la Commune de Bellecombe en Bauges auprès du PNR du Massif des Bauges. Lors du précédent mandat M. Pierre SALEMBIER était délégué suppléant. M. le Maire demande à M. Pierre SALEMBIER d'occuper cette fonction pour les six à venir.

M. Pierre SALEMBIER se présente et rappelle qu'un délégués suppléant n'est pas autoriser à prendre des décisions, mais doit rapporter les informations divulguées lors des comités du syndicat. Il résume les différentes actions auxquelles il participe et rappelle que le parc n'a pas de fonds propres mais qu'il est là pour aider les communes à trouver des fonds pour leurs projets.

Après avoir délibéré :

DESIGNE :

Le délégué titulaire est :

M. BERTHALAY Jean-Luc

Le délégué suppléant est :

M. SALEMBIER Pierre

Et transmet cette délibération au président du syndicat mixte du parc naturel du massif des Bauges.

- **POUR SIEGER AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE L'AMENAGEMENT DU CHERAN**

Le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune auprès du syndicat mixte Intercommunal de l'Aménagement du Chéran (SMIAC)

Après avoir délibéré :

DESIGNE M. Bruno LEJEAU comme délégué de la commune de Bellecombe en Bauges auprès du syndicat mixte Intercommunal de l'Aménagement du Chéran (SMIAC)

- **POUR SIEGER AU SYNDICAT DEPARTEMENTALE D'ELECTRICITE DE LA SAVOIE**

Le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune auprès du syndicat départemental d'Electricité de la Savoie (SDES)

Après avoir délibéré :

DESIGNE M. Eric DELHOMMEAU comme délégué de la commune de Bellecombe en Bauges auprès du syndicat départemental d'Electricité de la Savoie (SDES)

- **DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES COLS DE BORNETTE ET DU GOLET**

M. le Maire présente l'Association Foncière Pastorale (AFP) des Col de Bornette et du Golet : M. Stéphane BLANC en est le président, elle a pour but la gestion des alpages entre les communes de Doucy, Lathuile, Doussard et Bellecombe en Bauges. 105 propriétaires confient leur terrain à l'AFP qui signe un bail de location avec les exploitants. Cette association permet d'obtenir des subventions pour financer les investissements à hauteur de 60 %, c'est un outil très important pour maintenir et développer le pastoralisme, ainsi que les activités en alpages liées au tourisme.

M. Raymond PRICAZ se propose comme délégué titulaire et M. Jean-Luc BERTHALAY comme délégué suppléant.

Le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de l'association Foncière Pastorale des cols de Bornette et du Golet

Après avoir délibéré :

DESIGNE M. Raymond PRICAZ comme délégué titulaire et M. Jean-Luc BERTHALAY comme délégué suppléant de la commune de Bellecombe en Bauges auprès de l'association Foncière Pastorale des cols de Bornette et du Golet.

- **DESIGNATION DU DELEGUE POUR SIEGER A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES**

Le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune auprès de l'Association des Communes Forestières.

Après avoir délibéré :

DESIGNE M. Stéphane BLANC comme délégué de la commune de Bellecombe en Bauges auprès de l'Association des Communes Forestières.

- **DESIGNATION D'UN CONSEIL A LA DEFENSE NATIONAL**

Le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un conseiller à la défense national.

Après avoir délibéré :

DESIGNE M. Nicolas COMMUNAL comme conseiller à la défense national.

Pour de la commune de Bellecombe en Bauges et M. Christian SION son suppléant.

- **DESIGNATION DU DELEGUE POUR L'OFFICE DU TOURISME**

Le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune auprès l'Office du Tourisme du Cœur des Bauges.

Après avoir délibéré :

DESIGNE M. Christian SION comme délégué de la commune de Bellecombe en Bauges auprès l'Office du Tourisme du Cœur des Bauges.

- **DESIGNATION DU DELEGUE POUR L'ASSOCIATION DES AMIS DES BAUGES :**

Mme Evelyne NIVEAUX présente l'Association des Amis des Bauges, elle rappelle que cette structure est subventionnée par la Conseil Général de la Savoie et la Communauté de Communes du Cœur des Bauges. C'est les délégués de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges qui vont élire 3 délégués pour siéger à l'association des Amis des Bauges

2. DESIGNATIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne les membres de la commission comme suit :

Commission Appel d'offres

Président : M. Jean-Luc BERTHALAY

Membres titulaires :

M. François DUSSOLLIER

M. Raymond PRICAZ

M. Bruno LEJEAU

Membre suppléant :

M. Michel NICOUD

Commission Urbanisme

Président : M. Jean-Luc BERTHALAY

Membres titulaires :

M. Anne Sophie VADEZ

M. Eric DELHOMMEAU

Membres suppléants :

Mme Evelyne NIVEAUX

M. Cyrille CAUSSE

Commission Travaux

Président : M. Jean-Luc BERTHALAY

Membres titulaires :

M. Nicolas COMMUNAL

M. Stéphane BLANC

M. Michel NICOUD

M. François DUSSOLLIER

Membre suppléant :

M. Eric DELHOMMEAU

Commission Mini Contrat de Village

Président : M. Jean-Luc BERTHALAY

Membres titulaires :

Mme Evelyne NIVEAUX

M. Michel NICOUD

M. Eric DELHOMMEAU

M. Cyrille CAUSSE

M. Bruno LEJEAU

M. Christian SION

Mme Catherine BOGEY

Commission Foret et Agriculture

Président : M. Jean-Luc BERTHALAY

Membres titulaires :

M. Stéphane BLANC

M. Nicolas COMMUNAL

M. Raymond PRICAZ

Commission Finances et Personnel

Président : M. Jean-Luc BERTHALAY

Membres titulaires :

Mme Evelyne NIVEAUX

M. Michel NICOUD

M. Eric DELHOMMEAU

M. Cyrille CAUSSE

Mme Véronique LEVEQUE

Mme Catherine BOGEY

Commission Vie scolaire

Président : M. Jean-Luc BERTHALAY

Membres titulaires :

Mme Evelyne NIVEAUX

Mme Anne-Sophie VADEZ

Mme Laurianne PETIT-ROULET

M. Bruno LEJEAU

Mme Véronique LEVEQUE

Mme Catherine BOGEY

Commission Communications

Président : M. Jean-Luc BERTHALAY

Membres titulaires :

Mme Anne-Sophie VADEZ

Mme Laurianne PETIT-ROULET

M. Cyrille CAUSSE

Commission Activités économiques

Président : M. Jean-Luc BERTHALAY

Membres titulaires :

Mme Laurianne PETIT-ROULET

Mme Véronique LEVEQUE

M. Christian SION

Membres suppléants :

M. François DUSSOLLIER

M. Raymond PRICAZ

Commission Associations et animations

Président : M. Jean-Luc BERTHALAY

Membres titulaires :

Mme Catherine BOGEY

Mme Véronique LEVEQUE

Mme Evelyne NIVEAUX

Commission Activités économiques

Président : M. Jean-Luc BERTHALAY

Membres titulaires :

M. Cyrille CAUSSE

M. Bruno LEJEAU

Mme Laurianne PETIT-ROULET

Mme Anne-Sophie VADEZ

Membre suppléant :

M. Nicolas COMMUNAL

3. DESIGNATION DES MEMEBRES DU CENTRE COMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :

Le conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués de la commune auprès du Centre Communale d'Action Sociale.

Après avoir délibéré :

DESIGNE Mme Véronique LEVEQUE, Mme Catherine BOGEY et M. Michel NICOUD comme délégués de la commune de Bellecombe en Bauges auprès du Centre Communale d'Action Sociale.

4. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

1 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3 - De passer les contrats d'assurance ;

4 - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8 - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (*domaines*), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

9 - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

10 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

11 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000.00 € de sinistre.

5. INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES QUATRES ADJOINTS :

Le conseil municipal de la commune de Bellecombe en Bauges

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et (*éventuellement*) aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er}. - Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 :

Maire : 31 %.

Les quatre adjoints : 8.25 %.

Article 2. - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 charges de gestion courante du budget communal.

6. INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC :

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % ⁽¹⁾ par an que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Céline FORGET, inspecteur des finances publiques, comptable public responsable de la trésorerie du Châtelard.

7. QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire propose d'organiser après la cérémonie du 8 mai une réception à la salle des fêtes de Bellecombe en Bauges pour remercier M. Bernard BECCU pour ses 43 années de mandat de Marie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Signature des membres présents

M. BERTHALAY Jean-Luc

Mme LEVEQUE Véronique

M. DELHOMMEAU Éric

M. BLANC Stéphane

M. PRICAZ Raymond

Mme BOGEY Catherine

M. CAUSSE Cyrille

M. COMMUNAL Nicolas

M. DUSSOLLIER François

M. LEJEAU Bruno

M. NICOUD Michel

Mme NIVEAUX Evelyne

Mme PETIT-ROULET Laurianne

M. SION Christian

Mme VADEZ Anne-Sophie